

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-04-036

État des acquisitions et cessions immobilières 2023

Rapporteur : Franck JOUSSELIN

Date de Convocation : 26 mars 2024	Séance du 02 avril 2024
Date d'affichage : 05 avril 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les-Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 25	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Sandrine IGNERSKI, Christèle PELISSIER pouvoir à Jean-Marc FOUIN, Martine THEVENIN pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

La loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public et notamment son article 11, prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan sera annexé, à savoir l'exercice 2023.

Les opérations immobilières réalisées en 2023 sont indiquées dans le tableau ci-joint, étant précisé que la date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange de consentement sur la chose et le prix et non celle du paiement.

Le conseil municipal est invité à prendre acte du bilan des acquisitions et cession immobilières opérées par la commune en 2023.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

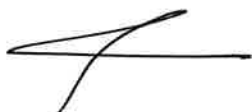
- **PREND ACTE** du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune au cours de l'année 2023

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 03/04/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 03/04/2024
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

